Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260212-2026_02_01A-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 février 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS
****

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents : 13
Votants : 14
Procuration : 1

L'an deux mille vingt-six, le mardi douze février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le douze février, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Dominique BONNE, Maire.

Etaient présents : AUTRAN Thierry - DRUGEON Marie Christine – GAUCHER Aline - HUGUEL Yves - JÉHANNO Stéphane - LEBEDEFF William - LE CARS Yannick – MANHÈS Christine – MONNIER Régis - PANHALEUX Firmin - POSSÉMÉ André - PIQUET Joseline

Absents excusés : Brohan Paul

Absent non excusé : NEVOUX Claude

Pouvoir : BROHAN Paul à Thierry AUTRAN

Secrétaire de séance : MANHÈS Christine

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

Date d'affichage en mairie : le 18 février 2026

Envoi préfecture et contrôle de légalité : le 18 février 2026

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

2026-02-01_ Demande de subvention des associations communales et extra-communales

Le Maire rappelle que la commission finances s'est réunie le **29 janvier 2026** afin d'examiner l'ensemble des demandes de subventions déposées par les associations communales et extra-communales pour l'exercice en cours.

La commission a étudié les dossiers transmis et formulé des propositions d'attribution.

2026-02-01a – Subvention OGEC « Contrat d'association »

Dans le cadre du Contrat d'association passé entre la commune et l'OGEC, le montant par enfant est de 1 000 €.

Demande présentée pour 2026 : 48 enfants x 1 000 € = 48 000 €

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 48 000 euros (en quatre fois comme chaque année) à l'OGEC.

(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)

Le Secrétaire de séance
C. MANHES

Fait et délibéré en séance publique,
les jours, mois et an ci-dessus,
Le Maire,

D.BONNE

MAIRIE DE SAINT-GRAVE - 56 (Morbihan)